



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

conditions de séjour

Question écrite n° 48251

Texte de la question

Mme Chantal Guittet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les difficultés rencontrées par certains étrangers arrivant en France. Une visite médicale de prévention est obligatoire pour tous les primo-arrivants, signataires ou non du contrat d'accueil et d'insertion, quel que soit leur statut (salariés, étudiants, migrants familiaux, etc.), et quelle que soit leur nationalité. En pratique, la visite médicale se déroule dans les directions territoriales de l'OFII. Les demandeurs doivent organiser et financer par eux-mêmes la totalité de leur trajet, ce qui est une difficulté et peut représenter des sommes importantes. Le caractère régional de ces organismes engendre ainsi une inégalité manifeste. Elle lui demande s'il envisage de remédier à cette situation en sollicitant les services du ministère de la santé afin de mettre en place des procédures d'agrément au bénéfice de médecins, hôpitaux ou cliniques privées.

Texte de la réponse

L'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) dispose, pour mener à bien ses missions, de directions territoriales sur tout le territoire national ainsi que de représentations à l'étranger situées hors de France. L'OFII compte ainsi plus de cinquante directions territoriales, délégations ou plates-formes hébergées qui permettent de couvrir l'ensemble du territoire national. Les directions territoriales n'ont pas, stricto sensu, un caractère régional, puisque certaines régions disposent de plusieurs directions et délégations. Par ailleurs, l'OFII est également représenté dans neuf pays : le Maroc, la Tunisie, la Turquie, la Roumanie, le Mali, le Sénégal, le Canada, le Cameroun, l'Arménie. Le maillage national et international de l'OFII permet ainsi aux étrangers de réaliser la visite de contrôle médical obligatoire dans le cadre de la demande de titre de séjour sans que le déplacement que celle-ci nécessite ne puisse être qualifié de disproportionné ou d'inégalitaire.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Guittet](#)

Circonscription : Finistère (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48251

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2014](#), page 790

Réponse publiée au JO le : [24 juin 2014](#), page 5271